

# SEDA DESIGNER FORMATION

Formation certifiante Lash & Brow Artist & Dermographie esthétique  
Version mars 2026



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Organisme de formation déclaré sous le n° 27890179989

73 Rue de la République – 89100 Sens

✉ [browsbyseda@gmail.com](mailto:browsbyseda@gmail.com) | ☎ 07 62 90 13 19

### Article 1 – Champ d’application

Conformément aux articles L.6352-3 à R.6352-15 du Code du travail, le présent règlement s’applique à tous les stagiaires inscrits aux formations dispensées par Seda Designer Formation.

Il a pour but de définir les règles générales relatives à l’hygiène, la sécurité et la discipline au sein de l’organisme, afin d’assurer un cadre d’apprentissage professionnel, respectueux et bienveillant.

L’inscription à une formation implique l’acceptation du présent règlement.

### Article 2 – Hygiène et sécurité

Chaque participant doit respecter les consignes de sécurité et contribuer à préserver les conditions d’hygiène du centre :

- port d’une tenue professionnelle propre ;
- désinfection systématique des mains et du poste de travail ;
- interdiction de boire ou manger dans les zones techniques ;
- signalement immédiat de tout incident ou détérioration de matériel.

Les stagiaires appliquent les normes de l’arrêté du 11 mars 2009 relatif aux conditions d’hygiène et de salubrité pour le maquillage permanent.

En cas de situation sanitaire particulière, les protocoles en vigueur sont obligatoires.

### Article 3 – Consignes incendie

Les plans d’évacuation et les issues de secours sont affichés.

En cas d’alerte, toute activité doit être interrompue ; les stagiaires suivent les instructions du formateur référent.

### Article 4 – Accident

Tout accident survenu pendant ou à l'occasion de la formation doit être déclaré immédiatement.

La direction procède à la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale, conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail.

## **Article 5 – Discipline et comportement**

Une attitude professionnelle et respectueuse est exigée en toutes circonstances. Il est interdit :

- d'introduire ou consommer alcool, stupéfiants ou produits vapotants ;
- de tenue indécente ou comportement irrespectueux ;
- de diffuser des images ou propos dégradants.

Tout manquement pourra entraîner un avertissement écrit ou une exclusion selon la gravité.

## **Article 6 – Sanctions**

Suivant la nature du manquement :

1. Avertissement verbal
2. Avertissement écrit
3. Exclusion temporaire
4. Exclusion définitive

Aucune sanction pécuniaire n'est autorisée.

Le financeur ou l'employeur peuvent être informés de la mesure.

## **Article 7 – Tenue et image professionnelle**

Le stagiaire doit refléter le sérieux et l'élégance du métier :

- tenue sobre et propre ;
  - cheveux attachés, ongles courts, bijoux discrets ;
  - port du tablier ou blouse selon les cas.
- L'utilisation du téléphone portable est limitée aux pauses.

## **Article 8 – Assiduité et ponctualité**

Les horaires communiqués avant la formation doivent être strictement respectés.

Toute absence, retard ou départ anticipé doit être signalé et justifié.

Chaque stagiaire émarge quotidiennement ;

une attestation de formation est remise en fin de session.

## **Article 9 – Utilisation du matériel**

Le matériel fourni reste la propriété de SEDA DESIGNER FORMATION.

Toute utilisation doit demeurer strictement professionnelle ;

les anomalies ou dommages doivent être signalés immédiatement.

## **Article 10 – Accès aux locaux**

Les locaux sont réservés aux stagiaires et formateurs autorisés.  
L'introduction de tiers, la vente ou la promotion non autorisée sont interdites.

## **Article 11 – Enregistrements et supports**

Toute photo, vidéo ou captation audio des cours est interdite sans autorisation écrite.  
Les supports remis sont protégés par le droit d'auteur et réservés à un usage strictement personnel.

## **Article 12 – Responsabilité**

L'organisme n'est pas responsable en cas de perte ou détérioration d'effets personnels.

## **Article 13 – Données personnelles (RGPD)**

Les données collectées servent à la gestion administrative et financière des formations :  
conservation 3 ans (10 ans pour les pièces comptables).

Droits d'accès, rectification et effacement :

[browsbyseda@gmail.com](mailto:browsbyseda@gmail.com) ou adresse du centre.

Réclamation possible auprès de la CNIL.

## **Article 14 – Accessibilité et handicap**

Nos formations sont ouvertes à tous publics, y compris personnes en situation de handicap.

Contact référent : Keskin Seda – 07 62 90 13 19 – [browsbyseda@gmail.com](mailto:browsbyseda@gmail.com)

## **Article 15 – Publicité et acceptation**

Le présent règlement est remis avant l'inscription définitive.

L'inscription vaut engagement à respecter l'ensemble des dispositions ci-dessus.

## **Signature**

### **Lu et approuvé**

Nom et Prénom du stagiaire

Signature

Date